

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en visioconférence le 3 mai 2021 à 20h00 heures à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Patrice Lemay et Sébastien Leclerc et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, secrétaire-trésorière.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

70-05-2021

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU
3 MAI 2021**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Greffe et gestion administrative
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021
 - 3.2 Approbation des comptes du mois
 - 3.3 Approbation des factures
 - 3.4 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2021
 - 3.5 Présentation et adoption des états financiers 2020
 - 3.6 Achat d'une batterie de secours pour le serveur
 - 3.7 Embauche d'un employé saisonnier
 - 3.8 Allocation cellulaire pour Valérie Auger
 - 3.9 Achat d'un ordinateur portable pour télétravail
 - 3.10 Approbation de don pour POUR UN MEILLEUR NOËL
 - 3.11 Approbation de travaux dans le cadre de la TECQ 2019-2023
4. Sécurité publique
 - 4.1 Approbation pour tests d'étanchéité
 - 4.2 Approbation pour achat de parties faciales, appareils respiratoires et cylindres
 - 4.3 Achat de radios pour l'usage des pompiers
5. Transport et hygiène du milieu
 - 5.1 Renouvellement du service de transport adapté 2019
6. Santé et bien-être
7. Aménagement et urbanisme
 - 7.1 Approbation pour une proposition d'aire protégée : corridor à haute valeur écologique
8. Développement économique
9. Loisirs et culture
10. Rapports des différents comités
11. Divers
12. Période de questions aux contribuables
13. Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu
unanimentement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les
ajouts suivants :

Reports :

- 3.5 Présentation et adoption des états financiers 2020
- 4.2 Approbation pour achat de parties faciales, appareils
respiratoires et cylindres

Ajouts :

- 5.2 Demande d'autorisation d'installation d'afficheurs
pédagogiques au MTQ
- 7.2 Avis sur l'orientation préliminaire du 20 avril 2021
concernant le dossier #326422 de la CPTAQ -
Ilots déstructurés

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

71-05-2021

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021**

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une
copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre,
la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée
d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu
unanimentement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 12 avril 2021 tel
que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-
trésorière soient par la présente résolution autorisées à le
signer.

3.2

72-05-2020

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste
des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont
pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimentement
par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles
au 30 avril 2021 au montant de \$185 531.54 incluant les
salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées
comme suit:

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Salaires | \$30 089.16 |
| Comptes à payer | \$88 374.47 |
| Déboursés | \$67 067.91 |
| À approuver en résolution | Inclus dans à payer |

3.3

73-05-2021

APPROBATION DES FACTURES

Paiement de la facture de Couvre Planchers Mario Boulet Inc. au montant de 17,127.65\$ pour la réfection des planchers de l'Hôtel de ville.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #23.02001.722.

Paiement de la facture de Entreprises Michel Boisvert Inc. au montant de 14,512.14\$ pour la réfection de la cuisine de la salle municipale.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #23.02001.725.

Paiement de la facture de Documents Express.ca au montant de 172.48\$ pour la conception de 3 affiches en coroplaste.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.45100.640.

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 30 avril 2021 soit adoptée telle que présentée.

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 31 MARS 2021

3.5

REPORTÉE

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

TEL que prévoit l'article 176,1 du code municipal;

CONSIDÉRANT qu'une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2020 a été réalisée par M. Jérôme Sansregret, comptable agréé de la firme Soluce, société de comptables professionnels agréés, lors d'une séance de travail;

En conséquence,

Sur la proposition de _____, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents,

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour 2020, tels que présentés par la firme Soluce, société de comptables professionnels agréés.

3.6

74-05-2021

ACHAT D'UNE BATTERIE DE SECOURS POUR LE SERVEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'achat d'un nouveau serveur en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la batterie actuelle n'est plus adéquate pour supporter le nouveau serveur en cas de défaillance électrique;

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'achat d'une nouvelle batterie de secours pour le serveur chez 6TEM TI au montant de \$1,495.95 taxes en sus.

3.7

75-05-2021

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER

CONSIDÉRANT le besoin d'un journalier pour la période estivale ;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents;

QUE monsieur Maurice Leclerc soit embauché au tarif horaire de 20,40\$ l'heure a raison de 20-25 heures du 10 mai 2021 au 20 août 2021.

3.8

76-05-2021

ALLOCATION CELLULAIRE POUR VALÉRIE AUGER

CONSIDÉRANT QUE le Madame Valérie Auger n'a plus accès au téléphone de la bibliothèque de l'école en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE le téléphone est essentiel dans ses tâches;

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE VERSER une allocation de \$50,00 par mois à Madame Valérie Auger afin qu'elle utilise son cellulaire pour les fins de son travail.

DE LUI VERSER cette allocation jusqu'à ce qu'elle puisse de nouveau utiliser le téléphone de la bibliothèque de l'école.

3.9

77-05-2021

ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que le télétravail est obligatoire actuellement;

CONSIDÉRANT qu'il est probable que le télétravail perdure pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que les employés de la municipalité sont en télétravail à tour de rôle;

CONSIDÉRANT que l'ordinateur portable est essentiel au télétravail;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la municipalité procède à l'achat d'un ordinateur portable à l'usage des employés qui feront du télétravail chez 6TEM TI au montant de \$1,911.63 taxes incluses.

3.10

78-05-2021

APPROBATION DE DON POUR UN NOËL MEILLEUR

CONSIDÉRANT la situation pandémique;

CONSIDÉRANT que cette période est difficile et que les besoins sont criants sur le territoire;

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACHETER une carte professionnelle dans Le Peuple de Lotbinière du mois de mai 2021 (si offert de nouveau) au montant de 99.00\$ dont 50.00\$ seront retournés en dons afin de dispenser des bons pour les pharmacies aux personnes dans le besoin.

3.11

79-05-2021

Programme sur la TECQ 2019-2025 : approbation du contenu et autorisation de l'envoi de la programmation des travaux au MAMH

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #3 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

4.SÉCURITÉ PUBLIQUE

80-05-2021

4.1 **APPROBATION POUR TESTS D'ÉTANCHÉITÉ POUR LES** **POMPIERS ET LES EMPLOYÉS DE TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE les pompiers ainsi que les employés aux travaux publics peuvent, dans le cadre de leur travail, être exposés à des contaminants respiratoires;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 45 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail l'employeur doit s'assurer que l'équipement (masque) est ajusté de façon adéquate sous peine d'accusation en cas d'accident;

CONSIDÉRANT que les pompiers et les employés municipaux n'ont jamais été soumis au test d'étanchéité à ce jour ;

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE les pompiers et les employés des travaux publics se soumettent à ce test pour un montant approximatif de \$50.00 par test.

REPORTÉE

4.2 **ACHAT DE PARTIES FACIALES, APPAREILS RESPIRATOIRES ET** **CYLINDRES**

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des pompiers est essentielle lors des interventions,

CONSIDÉRANT QU'il est de mise de renouveler le matériel;

En conséquence,
Sur la proposition de _____, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACHETER 4 appareils respiratoires, 8 parties faciales et 10 cylindres au montant de \$_____.

4.3

81-05-2021

ACHAT DE RADIOS POUR LE SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie des radios actuels arrive à terme;

CONSIDÉRANT QUE le radio est un outil essentiel dans l'exercice des fonctions d'un pompier;

CONSIDÉRANT QUE le radio est essentiel à la sécurité du pompier :

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'achat de 8 radios chez Orizon Mobile au montant de \$11 500.00.

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

5.1

82-05-2021

RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre le service de transport adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport adapté doit être renouveler à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit payer sa quote-part;
En conséquence;

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

QUE la municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

QUE le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service;

QUE la municipalité renouvelle l'entente précisant les modalités pour la gestion du transport adapté;

QUE la municipalité accepte de payer sa quote-part de \$2,35 par personne pour un total de \$2,803.55;

QUE la municipalité adopte les prévisions budgétaires 2019.

5.2

83-05-2021

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'AFFICHEURS PÉDAGOGIQUES AU MTQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur la sécurité de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit intervenir régulièrement auprès de la SQ pour des plaintes concernant la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est procuré 2 afficheurs pédagogiques par le biais d'un programme de subvention;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE DEMANDER l'autorisation au MTQ d'installer 2 afficheurs pédagogiques sur la rue Principale (route 226).

6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7.AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1

84-05-2021

APPROBATION DE PROPOSITION D'AIRE PROTÉGÉE : CORRIDOR À HAUTE VALEUR ÉCOLOGIQUE

CONSIDÉRANT la résolution d'appui no 051-02-2015 de la MRC de Lotbinière pour la création d'une aire protégée dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (Seigneurie) soumise par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) en 2015 au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE dès 2016 le gouvernement du Québec (Gouvernement) laissait entendre que la proposition du CRECA ne serait pas retenue suivant les préoccupations du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) en regard des impacts notamment, sur la possibilité forestière et l'accès aux gisements d'hydrocarbures;

CONSIDÉRANT la réalisation par la MRC en 2017 d'une cartographie fine d'une superficie minimale à protéger en concertation avec les Amis de la Forêt Seigneuriale de Lotbinière, le CRECA et l'OBV du Chêne qui tient compte des besoins des producteurs acéricoles en place;

CONSIDÉRANT QUE cette superficie représente un corridor de haute valeur écologique (CHVE) de 11,1 km carré qui comprend les parties des vallées de la rivière du Chêne et de ses principaux tributaires incluses dans la Seigneurie;

CONSIDÉRANT QUE le CHVE se veut la poursuite d'une volonté historique de protection puisque reprenant une grande partie du tracé de l'ancienne réserve forestière reconnue par le MFFP, maintenant appelé par celui-ci Projet du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le CHVE n'amène presque qu'aucun impact sur les activités forestières et acéricoles puisque localisé dans secteurs difficiles d'accès et déjà protégés par l'habitat légal de la tortue des bois;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement a annoncé la protection de 17% de son territoire à la fin de l'année 2020 et qu'aucune superficie d'aire protégée n'inclue la Seigneurie;

CONSIDÉRANT QUE la presque totalité des territoires que le Gouvernement souhaite protéger se localise dans le nord du Québec;

Attendu la valeur exceptionnelle comme patrimoine naturel et historique que représente la Seigneurie dans les basses-terres du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'importance de protéger ce secteur à fort potentiel récréotouristique pour notre région et que cette demande permettra son développement;

CONSIDÉRANT la résolution no 104-03-2021 de la MRC de Lotbinière visant demander au gouvernement du Québec l'établissement d'une aire protégée correspondant au tracé du CHVE élaboré;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'APPUYER la MRC de Lotbinière dans sa demande officielle d'aire protégée au gouvernement du Québec et de solliciter l'appui de Madame Isabelle Lecours, députée Lotbinière-Frontenac dans cette démarche.

7.2

85-05-2021

AVIS SUR L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DU 20 AVRIL 2021 CONCERNANT LE DOSSIER #426322 DE LA CPTAQ - ILOTS DESTRUCTURÉS

ATTENDU la résolution numéro # 143-04-2019 de la municipalité faisant part à la MRC de Lotbinière le désire de déposer une demande d'entente à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU la résolution numéro 317-09-2019 qui confirme à la MRC de Lotbinière l'appui de la municipalité à la demande d'entente à portée collective à déposer à la CPTAQ ;

ATTENDU QUE les limites des îlots déstructurés, identifiés dans l'orientation préliminaire de la CPTAQ du 20 avril 2021 dans le dossier 426322, correspondent aux conclusions des négociations tenues le 23 septembre 2021 entre les municipalités concernées, la MRC de Lotbinière, l'UPA et la CPTAQ.

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ÉMETTRE un avis favorable relativement à l'orientation préliminaire de la CPTAQ du 20 avril 2021 dans le dossier 426322 et d'accepter l'îlot déstructuré numéro 33080-07 de la municipalité de St-Édouard tel qu'il apparaît en annexe de cette orientation préliminaire.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

86-05-2021

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 21h00.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire- trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire